

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MANDARINE

FCPR Mandarine Capital Solidaire ISIN - FR0010869339

Ce fonds est géré par Mandarine Gestion - Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) soumis au droit français.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds est un fonds de capital « solidaire » ayant pour objectif de soutenir les structures de l'ESS au travers d'un portefeuille diversifié, composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises et/ou organismes solidaires mentionnés à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

Ce Fonds, acteur de la finance solidaire, vise à investir dans des structures et organismes actifs dans le développement de l'économie sociale et solidaire en complément de la performance financière procurée par ses investissements.

Caractéristiques essentielles du Fonds qu'un investisseur devrait savoir

Ratio Solidaire : Le Fonds investira au moins 40% des Actifs du Fonds dans des titres non cotés émis par des entreprises et organismes solidaires (ESUS) au sens de l'article L. 3332-17-1 du code monétaire et financier. Les titres émis par des entreprises et structures solidaires s'entendent des titres de capital, des titres obligataires, des billets à ordre, des bons de caisse, des avances en comptes courants et des titres participatifs ou associatifs émis ou consentis par ces mêmes entreprises.

Quota juridique : Conformément aux dispositions de l'article L. 214-28 du CMF, les actifs du Fonds seront constitués, pour 50% au moins, de titres associatifs, de titres participatifs, d'avances en compte courant (dans la limite de 15% de l'actif net) ou de titres de capital de sociétés, ou donnant accès au capital de sociétés, qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger, ou, par dérogation à l'article L. 214-24-34, de parts de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés dotées d'un statut équivalent dans l'Etat où elles ont leur siège.

Poche de liquidité : Le Fonds investira à hauteur de 30 % minimum des Actifs du Fonds dans :

- des instruments du marché monétaire habituellement négociés sur un marché monétaire liquides et valorisables à tout moment (Titres de Créances Négociables) ;
- des parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou européen, notamment en OPC Monétaire ou obligataires ;
- des dépôts à vue effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de l'Union européenne ;
- des liquidités.

Emprunts : Le Fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces aux fins de faire face à des demandes de rachats et ce, dans la limite de 10% de son actif.

Zone géographique des investissements: zone Euro et plus spécifiquement la France concernant les titres solidaires.

Indicateur de référence : Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Il n'existe pas à ce jour d'indicateur de référence pertinent de la mesure de la performance des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui pourraient servir pour apprécier la performance du Fonds tant dans son volet financier qu'extra-financier.

Le Fonds capitalisera annuellement l'intégralité de ses revenus.

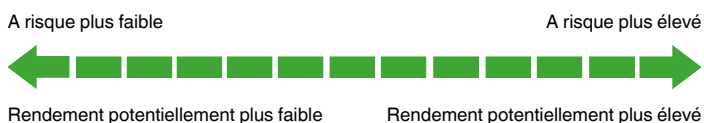
Autres informations

Hors actifs solidaires, le FCPR pourra investir dans des titres de créance d'une sensibilité inférieure à 2 notés « investment grade » émis par des émetteurs publics ou privés.

Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à huit (8) ans.

Profil de risque et de rendement

Indicateur du risque du Fonds :



Ce Fonds de capital investissement solidaire présente un risque élevé en capital lié, à l'investissement dans des structures solidaires non cotées. La case 7 apparaît ainsi comme la plus pertinente pour matérialiser le risque dans l'échelle de risque de l'indicateur synthétique de ce Fonds

commun de placement à risques.

Ce Fonds n'offre aucune garantie de capital.

Risque de liquidité : Le FCPR est investi dans des titres non cotés qui, par nature, sont peu ou pas liquides et dont la valeur liquidative calculée peut ne pas refléter la valeur exacte en cas de demande de rachats. Il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder ses participations dans un délai raisonnable.

Risque de crédit : la part des actifs du FCPR investie dans des billets à ordre, instruments de taux et obligations sera soumise à un risque de crédit en cas de dégradation ou de défaillance d'un émetteur ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la valorisation : le risque de valorisation présent est lié à la nature des titres non cotés des structures de l'économie sociale et solidaire.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs : Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité.

Risques liés aux investissements solidaires : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les structures de l'ESS sont guidées dans leur action par l'utilité sociale et la réponse aux besoins sociaux spécifiques, et s'écartent de l'approche paradigmatique de la seule recherche du profit. Les structures de l'ESS peuvent être moins robustes que les autres types de sociétés ce qui peut impacter négativement la performance financière du Fonds. Par ailleurs, les instruments financiers utilisés pour le financement des émetteurs solidaires, et ainsi par le FCPR, sont émis dans des conditions de prix et/ou de rémunération parfois inférieures à celles des instruments financiers émis par des structures commerciales, en raison principalement de la

prise en compte d'éléments d'analyse extra-financiers.

Risque lié au régime légal de l'ESS : En raison d'une stratégie d'investissement strictement encadrée à l'investissement dans des Sociétés du Portefeuille, toute modification de la Loi ESS pourrait avoir des conséquences qui ne peuvent être anticipées à la date de création du Fonds. A ce titre, toute révision de la Loi ESS pourrait influencer, au cours de la vie du Fonds, la stratégie d'investissement et le résultat du Fonds. La législation fiscale et son interprétation peuvent changer durant la vie du Fonds et avoir des conséquences défavorables tant pour le Fonds que pour les Porteurs.

Risque de perte de capital : Il n'y a aucune garantie que l'investisseur reçoive un retour sur son capital, le rachat des parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; cette cession peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur au prix d'achat du titre ; certains émetteurs de titres peuvent également faire faillite conduisant à ce que les titres détenus par le Fonds n'aient plus de valeurs. La réalisation de ces risques peut donc conduire à une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPR y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

> Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

| Catégorie agrégée de frais | Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM) maximum | |
|--|--|--------------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur maximum | Dont TFAM distributeur maximum |
| Droits d'entrée et de sortie * | 0,0013% | 0% |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ** | 0,63% | 0% |
| Frais de constitution | 0% | 0% |
| Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations *** | 1% | 0% |
| Frais de gestion indirects (frais d'OPC de trésorerie) | 2,5% | 0% |
| Total | 4,13% | 0% |

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être le cas échéant prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

** Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du FCPR comprennent la rémunération de la Société de Gestion.

*** à ces frais peuvent s'ajouter des droits d'enregistrements perçus par le Trésor Public.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux articles 22 et suivants du règlement de ce FCPR, disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.mandarine-gestion.com

> Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

| Description des principales règles de partage de la plus-value (« carried interest ») | Abréviation ou formule de calcul | Valeur |
|---|--|--------|
| Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du Fonds attribués aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital ordinaires aura été remboursé au souscripteur | (PVD) | 0% |
| Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD) | (SM) | 0% |
| Pourcentage de rentabilité du Fonds qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD) | Plus-value au-delà du remboursement de la valeur nominale des deux catégories de parts | 0 |

Commission normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts ordinaires souscrites par le souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du « carried interest ».

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : la durée de vie du Fonds est de 99 ans (y compris prorogations éventuelles).

| Scénarios de performance (évolution du montant des parts ordinaires souscrites depuis la souscription, en % de la valeur initiale) | Montants totaux, sur toute la durée de vie du Fonds (y compris prorogations) par le souscripteur, pour une souscription initiale (droits d'entrée inclus) de 1000 euros dans le Fonds | | | |
|--|---|--|------------------------------|--|
| | Souscription initiale totale | Frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) | Impact du "carried interest" | Total des distributions au bénéficiaire du souscripteur de parts (nettes de frais) |
| Scénario pessimiste : 50 % | 1000 | 311,85 | 0 | 188,15 |
| Scénario moyen : 150 % | 1000 | 935,55 | 0 | 564,45 |

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012 et le décret d'application n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

les rapports annuels du Fonds.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPR : Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, le Règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, la dernière composition de l'actif sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de Gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront lui être adressés sous format électronique.

Mandarine Gestion
40 avenue George V - 75008 Paris
serviceclient@mandarine-gestion.com

Dans un délai de trois mois de la clôture de l'exercice comptable qui aura lieu chaque année au 30 juin, la Société de Gestion tiendra à disposition

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.mandarine-gestion.com

Fiscalité : Ce Fonds est un FCPR « juridique » qui n'a pas vocation à permettre aux porteurs de parts de bénéficier de quelconques avantages fiscaux.

La responsabilité de Mandarine Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacte ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du Fonds.